



AVIS DE COURSE

Championnat de Ligue Optimist bassin 13 19 Novembre 2023

1. REGLES

La régata sera régie par :

- Les règles de course à la voile 2021-2024
- Les prescriptions de la FF voile
- Les RIR,
- Le présent avis de course,
- la fiche course.

2. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

2.1. La régata est ouverte à tous les bateaux de la classe OPTIMIST selon les conditions suivantes :

- A tous les concurrents de la catégorie Minimes/Cadet et Benjamins
- Ils doivent présenter au moment de leur inscription :
- leur licence FF Voile avec la mention **COMPETITION** ou amener un certificat médical de moins de un an attestant de la pratique en compétition avec la licence FFV « adhésion » en cours de validité et accompagnée d'une autorisation parentale pour les mineurs.

3. DROITS A PAYER

Les droits requis sont les suivants : 20 €

4. PROGRAMME

Dimanche 19 Novembre
Mise à disposition du comité de course : **11h00**
Remise des prix à suivre

4.1. Confirmation d'inscription :

Pré-inscription obligatoire sur le site :

<https://lapelle-marseille.com/optimist-championnat-regional-bassin-13/>

Les droits d'inscription seront à régler soit par carte bleue sur le site, soit par virement bancaire avec l'IBAN suivant :

FR76 1131 5000 0108 0244 0573 120

En mentionnant bien le N° de voile et le nom de l'enfant dans le justificatif de virement

4.2 Date et heure du briefing :

Des consignes pourront être données sur le Groupe whatt's App dédié à la compétition



5. FICHE COURSE

Les parcours seront de Parcours construit

Ils seront devant l'école de voile, et sur le groupe WhatsApp, la veille de la régata, le jour de la course

La zone de course se trouvera, à mi-chemin entre le port de la pointe rouge et la base du Roucas Blanc, et en fonction des conditions météo, celle-ci pourra évoluer.

6. CLASSEMENT

- L'épreuve est validée à partir de 1 course
- Si plus de 3 courses sont courues, la plus mauvaise course sera retirée du classement.
- Le calcul des points sera fait selon le système « points a minima »

7. DECHARGE DE RESPONSABILITE

Les concurrents participent à la régata entièrement à leurs propres risques. La décision de participer à une course ou de rester en course relève de leur seule responsabilité.

L'autorité organisatrice n'acceptera aucune responsabilité, en cas de dommage matériel, de blessure ou de décès, dans le cadre de la régata, aussi bien avant, pendant, qu'après la régata.